

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : JAX Halo-Guard FG-00

Nom de la substance : Grease

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Manufacturer/Supplier:
JAX INC.
W134 N5373 CAMPBELL DRIVE
MENOMONEE FALLS, WI 53051 USA
Tel: +01-262-781-8850
Fax: +01-262-781-3906
E-mai: patty@jax.com
Web: www.jax.com

Service de les clients: Further information obtainable from:
Préparé par B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
Email: clients@reachteam.eu
www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319
H412
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers :

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision

Date d'impression 26.08.2016

EUH208 Contient: acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, Sulfonate (AW) Ca Salt. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
zinc oxide	1314-13-2 215-222-5		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., fractionation bottoms, heavy ends, sulfonated, calcium salts	148520-84-7		Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8		Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1		Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 10
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4 263-093-9		Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
Sulfonate (AW) Ca Salt	156105-31-6		Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Laver à l'eau chaude et au savon.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

peau	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	: Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: effets irritants
-----------	--------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse
--------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés	: Eau pulvérisée
----------------------------------	------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La combustion produit des fumées délétères et toxiques.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Vêtement complet résistant au feu
Information supplémentaire	: Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Porter un équipement de protection adéquat. Assurer une ventilation adéquate.
---------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Autres données : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Valeur: 0,62 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques

Valeur: 4,37 mg/m³

Utilisation finale: Expositions générales

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques

Valeur: 0,31 mg/kg

Utilisation finale: Expositions générales

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques

Valeur: 1,09 mg/m³

Utilisation finale: Expositions générales

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques

Valeur: 0,31 mg/kg

PNEC

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

: Eau douce
Valeur: 0,051 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0051 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 9320 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 932 mg/kg

Sol
Valeur: 1860 mg/kg

STP
Valeur: 1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	: Gants imperméables Remplacer en cas d'usure.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: vêtements étanches
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.
-------------------	--

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: pâte
Couleur	: blanc
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: > 180 °C Méthode: coupelle ouverte
Température d'inflammation	: Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Limite d'explosivité, supérieure	: Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information disponible.
pH	: Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	: Note: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: Note: non déterminé
Pression de vapeur	:
Densité	: Non applicable
Densité relative	: Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	: 0,95 - 1,05 à négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pow: log Pow: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas d'information disponible.
Viscosité, cinématique	: Note: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pouvoir oxydant	: Note: Pas d'information disponible.
-----------------	---------------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Conditions à éviter : Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante. Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone Oxydes de métaux Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie orale zinc oxide : DL50: > 8.437 mg/kg Espèce: Rat

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Rat Méthode: OCDE ligne directrice 401

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium : DL50: > 5.000 mg/kg Espèce: Rat Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée dodécylbenzènesulfonate de calcium : DL50: > 4.199 mg/kg Espèce: Lapin Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène
acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium

: DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat

: DL50: > 4.000 mg/kg
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau
dodécylbénzènesulfonate de
calcium

: Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données
de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux

: Remarques: Irritant pour les yeux.

Irritation des yeux
dodécylbénzènesulfonate de
calcium

: Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données
de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation
benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Espèce: Cochon d'Inde
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de
laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium

: Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré,
probable ou prouvé, chez l'homme

Sulfonate (AW) Ca Salt

: Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré,
probable ou prouvé, chez l'homme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Mutagénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Évaluation toxicologique

Information supplémentaire : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :
Remarques:
Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons zinc oxide : CL50: 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

dodécylbenzènesulfonate de : CL50: 22 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

calcium	Durée d'exposition: 96 h Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Essai en statique Contrôle analytique: non Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	: CL50: > 71 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE ligne directrice 203
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	: CL50: > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Facteur M (Aigu Toxicité aquatique) zinc oxide	: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	: Résultat: Donnée non disponible
Biodégradabilité dodécylbenzènesulfonate de calcium	: Résultat: Facilement biodégradable. Période d'essai: 28 jr Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	: Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable. Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	: aérobie Résultat: Difficilement biodégradable. 8,6 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Bioaccumulation : Remarques:
Donnée non disponible

Bioaccumulation dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 21 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 104

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques:
Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Information écologique supplémentaire benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau auto classification

État actuel de notification

US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne LIS.
AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-00

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.